

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale pour le projet intitulé
« utilisation de biomasse et déchets de bois en substitution partielle du combustible gaz dans le four à chaux »**

**porté par la société CARRIERES ET CHAUX BALTHAZARD ET COTTE
implantée au lieu-dit « Les Thermes » - chemin de Balthazard - 38500 La Buisse**

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2023-12-15 du 26 décembre 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 29 janvier 2024 à 8h00 au jeudi 29 février 2024 à 11h00.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant, notamment, une étude d'impact, est consultable :

- **en mairie de La Buisse**, siège de l'enquête, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- **sur le site internet à l'adresse suivante** : www.isere.gouv.fr (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>),
- **sur un poste informatique** accessible gratuitement et sur rendez-vous en DDPP de l'Isère – Service installations classées (tél : 04.56.59.49.99).

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête**, mis à la disposition du public en mairie de La Buisse,
- **par courriel**, à l'adresse suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au jeudi 29 février 2024 à 11h00,
- **par voie postale**, à la mairie de La Buisse, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de La Buisse.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr (cf. lien supra).

Le commissaire enquêteur, M. Denis ROUX, auto-entrepreneur, biologiste, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de La Buisse, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

- lundi 29 janvier 2024 – de 8h00 à 11h00
- samedi 10 février 2024 – de 9h00 à 12h00
- samedi 17 février 2024 – de 9h00 à 12h00
- vendredi 23 février 2024 – de 15h00 à 17h30
- jeudi 29 février 2024 – de 8h00 à 11h00

M. Jacques GARNIER, ingénieur retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera le commissaire enquêteur en cas d'empêchement de celui-ci et exercera alors ces fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Camille DELABARRE, directeur des usines Rhône-Alpes, par téléphone au 07.62.00.98.40 ou par courriel : camille.delabarre@hoist.com,
- la direction départementale de la protection des populations (DDPP), service installations classées - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de La Buisse, sur le site internet des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.